

Arrêté P.2020-015

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à M. Maurice MONNET

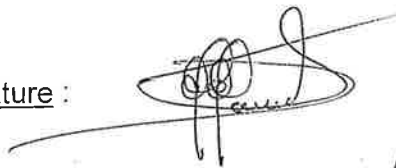
**Conseiller Communautaire Délégué
auprès du Vice-Président
en charge de la voirie et des transports**

- VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

ARRÊTE :

- Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **M. Maurice MONNET**, Conseiller Communautaire, pour les affaires relevant de la voirie communautaire.
- Article 2 : M. Maurice MONNET aura en particulier pour mission d'assister le Vice-président en charge de la voirie et des transports.
- Article 3 : M. Maurice MONNET participera, en tant que titulaire, aux réunions de l'exécutif.
- Article 4 : La présente délégation est donnée pour la durée d'un an, renouvelable, après entretien que le Président aura individuellement avec l'intéressé.
- Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché à la Communauté d'Agglomération et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Signature :



Paraphe :

757



Classeur 23 SEP. 2020

Espace Communautaire Lons Agglomération

5.4 Délégations de fonctions